

## APPEL À PROJETS – SPECIAL 10 ANS RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION



2025 vibrera aux couleurs des Climats ! Si le 4 juillet 2025 marquera la date anniversaire des 10 ans d'inscription au Patrimoine mondial des Climats du vignoble de Bourgogne, avec un grand événement populaire en point d'orgue, c'est bien toute une **année-anniversaire** qui est en préparation pour 2025, orchestrée par l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial.

L'association a ainsi pensé des célébrations, de janvier à décembre, qui permettront aux différents partenaires du territoire d'y prendre part, notamment à travers différents appels à projets. **Une 30aine d'événements d'envergure partenariales, trois événements phares**, à destination des habitants, mais aussi du public scolaire et des professionnels, portés par l'Association des Climats et une édition spéciale du **Festival du Mois des Climats du 2 mai au 3 juillet 2025**, avec un ensemble de petites manifestations proposés par les acteurs viticoles, culturels et touristiques du territoire.

La philosophie de ces 10 ans est tout autant de célébrer et de partager la diversité des Climats du vignoble de Bourgogne, leurs paysages, leurs patrimoines, leur histoire millénaire que de mettre à l'honneur les talents et les savoir-faire des hommes et des femmes qui font battre le cœur du vignoble, des villages et des villes de ce paysage vivant unique au monde. De belles surprises en perspectives pour 2025 !

### VOUS SOUHAITEZ VOUS MOBILISER POUR L'ANNIVERSAIRE DES CLIMATS ?

Vous souhaitez vous mobiliser dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'inscription des Climats et proposer une ou plusieurs manifestations pour valoriser les Climats du vignoble de Bourgogne ? Deux options s'offrent à vous :

- **J'inscris ma manifestation dans le cadre du Festival du Mois des Climats, entre le 2 mai et le 3 juillet 2025**, et bénéficie d'une valorisation dans la gazette papier du Mois des Climats et dans la presse locale. L'appel à projet via le [formulaire Décibelles Data](#) est ouvert **jusqu'au 3 février 2025**.
- **Mon événement a lieu en dehors des dates du Festival du Mois des Climats ?** L'Association des Climats propose exceptionnellement en 2025 un agenda en ligne, ouvert de janvier à décembre, sur lequel vous pourrez inscrire votre manifestation autour des Climats. Vous pouvez renseigner votre manifestation, **à tout moment de l'année**, via le formulaire Décibels Data du Festival du Mois des Climats, en cochant la case « année-anniversaire Climats ».

## COMMENT PARTICIPER ?

### QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

#### Chacun peut proposer une manifestation :

- Associations : culturelles, de loisirs, sportives, et
- Particuliers
- Entreprises
- Viticulteurs
- Scolaire / périscolaire / extrascolaire
- Structures d'enseignement / de formation / Centre d'information (CRIJ, Dispositif Envie d'agir...)
- Communes / collectivités / institutions
- Professionnels du tourisme et de la médiation
- ... toute personne ayant envie de faire connaître les Climats !

### QUELLE(S) MANIFESTATION(S) PROPOSER ?

Les manifestations sont segmentées par intérêt en **6 grandes catégories** :

- Balade & Paysage (balade, atelier nature, lecture de paysage...)
- Patrimoine & Histoire (visite guidée, conférence, exposition...)
- Vignoble & Dégustation (visite de domaines, de caves, dégustation...)
- Art & Spectacle (exposition artistique, animations, concert...)
- Activités Famille (focus jeune public)
- Activités sportives (course à pied, cycloportives...)

### LES GRANDES ETAPES DE PARTICIPATION

#### FESTIVAL DU MOIS DES CLIMATS

1. **Un formulaire d'inscription simplifié en ligne à remplir pour le 3 février 2025** : <https://decibelles-data.tourinsoft.com/questionnaire-web/36174fe7-b28b-474c-b839-1aabee28e326e/f2e14f92-5b6b-4729-8099-dc232cd0899e/add.aspx>

Afin de simplifier votre démarche d'inscription et de permettre un référencement optimal de votre manifestation dans les agendas des offices de tourisme et agences régionales, le formulaire d'inscription en ligne Mois des Climats générera désormais automatiquement votre fiche Decibelles Data, sans formalité ni coût supplémentaire de votre part. Nous en assurerons directement la modération et vous soumettrons le contenu final avant publication. (Vous n'aurez donc pas besoin d'avoir un compte Decibelles Data pour cela !).

Une partie des contenus saisis seront repris dans les agendas des Offices de Tourisme du territoire (après relecture par l'Association et par vous-même). L'Association, et non les Offices de Tourisimes, est la modératrice de votre fiche. Toutes les manifestations seront publiées sur le site internet des Climats ainsi que les sites partenaires en même temps.

**NOUVEAUTE 2025** : le formulaire Decibelles Data restera ouvert tout au long de l'année 2025 pour vous laisser la possibilité de proposer des manifestations en dehors du Mois des Climats. **Après le 3 février 2025**, vous pourrez exclusivement vous inscrire pour figurer dans la programmation en ligne de l'événement-anniversaire (cf. page 3).

2. Le **comité de sélection du Mois des Climats** se réunira la semaine suivant la clôture de l'appel à projet. Il est composé de partenaires touristiques, institutionnels, pédagogique, vigneron, photographe local, historien spécialisé dans la Bourgogne viticole et a pour mission de :
  - a. Sélectionner les manifestations du programme
  - b. Attribuer les coups de cœur aux projets innovants et intéressants
  - c. Attribuer et répartir les coups de pouce financiers.
3. Une **relecture finale des textes et informations** qui apparaîtront dans la **gazette papier**, sur notre site internet et sur les sites partenaires sera demandée avant toute publication aux labellisés.

4. Un **kit de communication numérique et papier** sera envoyé et/ou mis à disposition des labellisés au moins un mois avant le début du Mois des Climats.
5. Une **formation** sera proposée aux labellisés du Festival Mois des Climats la semaine du 15 avril 2025.

#### EVENEMENT-ANNIVERSAIRE (HORS MOIS DES CLIMATS)

1. **Un formulaire d'inscription simplifié en ligne à remplir tout au long de l'année 2025 en cochant la case « année-anniversaire Climats »** : <https://decibelles-data.tourinsoft.com/questionnaire-web/36174fe7-b28b-474c-b839-1aeee28e326e/f2e14f92-5b6b-4729-8099-dc232cd0899e/add.aspx>

Le formulaire d'inscription en ligne générera automatiquement votre fiche Decibelles Data, sans formalité ni coût supplémentaire de votre part. Nous en assurerons directement la modération et pouvons être amené à mettre en page vos textes pour une uniformisation de l'agenda en ligne.

Une partie des contenus saisis seront repris dans les agendas des Offices de Tourisme du territoire (après relecture par l'Association et par vous-même). L'Association, et non les Offices de Tourisimes, est la modératrice de votre fiche. Toutes les manifestations seront publiées sur le site internet des Climats ainsi que les sites partenaires en même temps.

2. **L'Association des Climats étudiera votre formulaire** avant de le diffuser en ligne. Si les critères de sélection (voir ci-après) ne sont pas respectés, la manifestation ne pourra être publiée dans les agendas en ligne.
3. Une fois votre manifestation approuvée, un **patch « 10 ans Climats Patrimoine mondial »** vous sera communiqué.

#### LES CRITERES DE SELECTION

##### CRITERES POUR L'ENSEMBLE DES MANIFESTATIONS PROPOSEES DURANT L'ANNEE 2025

- Contribuer à une meilleure connaissance des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, être en adéquation avec les objectifs du Mois des Climats
- Être en accord avec les valeurs du Patrimoine mondial (convention de 1972 / maintenir la paix dans l'esprit des hommes par la science, la culture, le sport et l'éducation) et les missions portées par l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial (protéger, transmettre et valoriser la Valeur Universelle Exceptionnelle des Climats du vignoble de Bourgogne.
- Proposer une manifestation inédite, c'est-à-dire dont le contenu ou la déclinaison est spécifique au Mois des Climats ou à l'année-anniversaire. (Si la manifestation est déjà existante, un tarif préférentiel ou une offre complémentaire peut être par exemple proposé.)
- Disposer d'un financement autonome.
- Assurer l'organisation et la sécurité de l'événement. Chaque organisateur devra s'engager à respecter les mesures sanitaires et gestes barrières préconisés par le gouvernement à la période de son événement.
- S'engager à communiquer sur votre manifestation et l'anniversaire des Climats auprès de vos publics (en complément du plan de communication porté par l'Association).
- S'engager à transmettre après la tenue de la manifestation des photographies et un retour sur la fréquentation moyenne (pour le bilan et la valorisation de l'année-anniversaire).

## CRITERES SPECIFIQUES POUR LES MANIFESTATIONS DU FESTIVAL DU MOIS DES CLIMATS

- Organiser une **manifestation entre le 2 mai et le 3 juillet 2025**. Les événements débutant avant ou se poursuivant après sont acceptés. A noter qu'il est possible de proposer une même manifestation plusieurs fois dans le mois.
- Proposer un accès gratuit ou à prix modique (moins de 20 euros par personne) pour le public
- Les dégustations : elles seront accompagnées d'une explication œnologique et historique sur les Climats et ne devront pas excéder un tarif de 20€ par personne. Pour les offres existantes tout au long de l'année, un tarif réduit dans le cadre du festival sera demandé.
- Les conférences et expositions : les organisateurs fourniront une description du contenu, les références (ou CV) de(s) intervenant(s) ainsi que la bibliographie indicative sur laquelle l'intervention s'appuie.
- Les manifestations artistiques : les organisateurs fourniront un portfolio des œuvres présentées ainsi qu'une présentation du parcours et/ou de la démarche de l'artiste. Si le comité le juge nécessaire, il pourra s'appuyer sur l'avis d'un petit groupe d'experts.

\*L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne se réserve le droit de ne pas inscrire les projets ne rentrant pas dans le cadre du Mois des Climats et n'étant pas validé par le comité de sélection.

## COMMENT BENEFICIER D'UN « COUP DE POUCE » FINANCIER ?

### Réservé aux manifestations du Festival du Mois des Climats.

L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne propose une **aide financière** aux porteurs de projets innovants, **pour les manifestations du Festival du Mois des Climats**, apportée par son cercle des mécènes. Deux types de « **coup de pouce** » sont accessibles :

- Le **coup de pouce « Mois des Climats »** : une enveloppe de 3 000 € TTC peut être distribuée entre les lauréats remplissant les critères d'éligibilité, dans la limite maximum de 500 € TTC par projet, avec un plafond de 50 % du montant total du projet.
- Le **coup de pouce « Jeune public »** : dans le but de développer les manifestations à destination du jeune public, une enveloppe de 2 000 € TTC peut être attribuée aux différents lauréats en faisant la demande, dans la limite de 500 € TTC par projet, avec un plafond de 50 % du montant total du projet.

### Critères d'éligibilité :

- L'événement doit être sélectionné pour figurer dans la programmation du Festival du Mois des Climats.
- Le coup de pouce doit apporter une aide significative à la réussite du projet sur un poste dédié. Cette aide permet la mise en place des projets (elle ne finance pas les outils de communication comme des invitations, etc.).
- Ne sont pas éligibles aux coups de pouce les membres fondateurs et les structures partenaires de l'Association (offices de tourisme, collectivités...).
- Un même projet ne peut pas recevoir 2 coups de pouce différents. Toutefois, un porteur de projet, proposant plusieurs manifestations, dont une à destination du jeune public, peut faire la demande des 2 aides financières.
- Un budget prévisionnel avec devis, en amont, ainsi qu'un bilan financier et une facture, en aval, seront à fournir pour bénéficier du coup de pouce.

\*L'association se réserve le droit de ne pas verser le coup de pouce si la manifestation est excédentaire.

## LES OUTILS DE COMMUNICATION

### FESTIVAL DU MOIS DES CLIMATS

- **Un programme papier sous le format d'une gazette**

L'objectif est d'éditorialiser les contenus, d'aider le public à se repérer dans la programmation et de disposer d'une place suffisante pour présenter les manifestations. Des informations Climats sont aussi distillées. Il est diffusé à environ 10 000 exemplaires.

- **Une campagne de communication digitale**

L'Association programme de nombreux post sur Facebook, Instagram principalement et LinkedIn et X. Nous vous invitons à les partager activement et à créer vous-même vos propres contenus sur votre manifestation (que nous pourrons partager à notre tour). N'oubliez pas les #ClimatsUNESCO et #moisdesclimats et @climatsunesco

- **Une communication auprès de la presse locale, départementale et régionale**

Communiqués de presse et dossier de presse sont envoyés à plus de 200 journalistes. Des partenariats et encarts publicitaires sont aussi mis en place.

- **Une diffusion professionnelle de l'affiche et de la gazette sont faits de Dijon aux Maranges**

- **Un relais du programme et des contenus auprès du réseau de partenaires de l'Association** par du e-mailing, des newsletters et un relais sur différents sites Internet via Décibelles Data ...

- **Un Kit de communication** papier et numérique remis aux labellisés pour une communication auprès de leur réseau.

→ **Kit de communication numérique** composé par : logo "Mois des Climats" (à intégrer à vos affiches, flyers et publications réseaux sociaux), logo "Coup de cœur Mois des Climats" pour les manifestations concernées, affiche officielle, affiche personnalisable, habillages types pour les contenus réseaux sociaux, bandeau de signature électronique, fiche pratique "Promouvoir ma manifestation Mois des Climats", version numérique de la gazette (programme du festival).

→ **Kit de communication papier** composé de : l'affiche officielle du festival (format A4 et/ou A3), cartes postales, gazettes (programme papier pour diffusion à vos partenaires/clients/connaissances/commerces de proximité), badges "10 ans Climats" pour vous et votre équipe.

### EVENEMENT-ANNIVERSAIRE (HORS MOIS DES CLIMATS)

- **Un relais sur les réseaux sociaux**

L'Association programme de nombreux post sur Facebook, Instagram principalement et LinkedIn et X. Elle pourra être le relai de vos propres contenus concernant votre manifestation. N'oubliez pas les #ClimatsUNESCO et @climatsunesco

- **Un relais auprès du réseau de partenaires de l'Association** avec un relais sur différents sites Internet via Decibelles Data ...

- **Un patch « 10 ans Climats Patrimoine mondial »** numérique à arborer pour mettre votre manifestation aux couleurs de l'année anniversaire des Climats.

\*Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne 12, boulevard Bretonnière 21200 Beaune.

**Pour toutes informations :**

Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial

Yoann PUZENAT

**assistant-evenement@climats-bourgogne.com**

Téléphone : 03 80 20 10 40

**Un événement « Vignobles & Découvertes »**



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



BEAUNE

